



## *Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo*

### **AVIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL AUPRES DES BUREAUX A L'ETRANGER DE L'AGENCE ITALIENNE POUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

#### **LE BUREAU AICS DE OUAGADOUGOU**

**CODE DE L'AVIS : 11/AICSOUAGA/2019**

- VUE la loi du 11 Août 2014 n. 125 portant «Discipline Générale sur la coopération internationale pour le développement» et, en particulier, l'article 19, paragraphe 6;
- VU le Règlement portant: « Statut de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement », approuvé par le décret du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale n ° 113 du 22 Juillet 2015, et en particulier à son article 9, paragraphe 3;
- VU le Règlement de l'organisation de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement, approuvé par le décret du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale No. 2438 du 15 Décembre 2015, et notamment à son article 6, paragraphe 5, lettre g) et o);
- VUES les lignes directrices pour le recrutement de personnel dans les bureaux à l'étranger de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement;
- VUE la détermination n.334 du 05 Novembre 2019 du Directeur de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement, portant sur la structure organisationnelle des bureaux de l'Agence à l'étranger;

#### **COMMUNIQUE :**

Il est ouvert une procédure de recrutement de personnel pour un contrat de travail à durée indéterminée d'un(e) 1 assistant(e) chargé(e) d'administration.

Début du contrat: Janvier 2020.

#### **1. CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION**

Peuvent participer aux épreuves les candidats qui remplissent les conditions suivantes:

1. être majeur;
2. avoir les aptitudes physiques à exercer les fonctions prévues;

3. avoir la résidence au Burkina Faso depuis au moins deux ans (pour les citoyens italiens et les étrangers);
4. avoir le permis de séjour (uniquement pour les demandeurs de nationalité autre que Burkinabé);
5. avoir les diplômes d'étude appropriés. Dans le cas spécifique, le titre est:
  - a. BEPC (Brevet d'Etudes du Premier Cycle) ou équivalent pour les profils d'agents d'exécution.
  - b. BTS en Administration/comptabilité.

Les conditions prescrites doivent être remplies à l'échéance de la date limite de présentation des demandes et doivent être déclarées par les candidats dans le formulaire de demande.

## **2. PRESENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION**

Les demandes d'admission aux épreuves de recrutement, à rédiger selon le modèle Annexe 1, doivent être présentées au plus tard et non après **12h00 de la journée du 12 décembre 2019.**

Les demandes pourront être envoyées par courrier électronique, signées, numérisées et accompagnées de la **copie d'un document d'identité valide** et d'un **CV**, à l'adresse électronique suivante: [secret-italcoop@fasonet.bf](mailto:secret-italcoop@fasonet.bf) et en copie à Madame Dao Adiara: [da-italcoop@fasonet.bf](mailto:da-italcoop@fasonet.bf).

Il est également possible de déposer la demande manuellement à l'adresse suivante : **Avenue du Président Saye Zerbo, 697-01, Ouagadougou**, dans ce cas, le cachet de protocole entrant à appliquer à la demande fait foi (à l'attention de M. Domenico Bruzzone).

Dans la demande pour l'admission aux épreuves, les candidats déclareront sous leur propre responsabilité :

- a. nom, prénom, date, lieu de naissance et de résidence;
- b. adresse à laquelle des communications éventuelles peuvent être envoyées;
- c. la nationalité ou les nationalités qui sont en leur possession;
- d. depuis combien de temps ils résident au Burkina Faso;
- e. les éventuelles condamnations pénales, y compris celles infligées à l'étranger, ainsi que les actions pénales pendantes à leur charge en Italie ou à l'étranger;
- f. leur position à l'égard des obligations militaires (pour les candidats sujets aux obligations du service militaire);
- g. tous les services éventuellement fournis en tant qu'employés auprès de l'administration publique et en tout cas les précédentes expériences professionnelles avec des tâches au moins équivalentes à celles prévues dans l'avis de recrutement ou, dans le cas des employés en service, immédiatement inférieures;
- h. les causes de résiliation d'éventuels rapports de travail précédent;

Aux fins d'attribution de points supplémentaires visés au paragraphe "6 – Evaluation des titres", les candidats pourront également déclarer :

- i. la possession de titres d'études plus élevés que celui demandé, en joignant la certification appropriée en copie;
- j. les précédentes expériences professionnelles en tant que administrateur/comptable au sein des organismes internationaux, des ONG, et/ou des agences de coopération en joignant la certification appropriée (même en copie) et en indiquant les causes de résiliation ;
- k. connaissance de la langue italienne correspondant au niveau A2 du Passeport des Langues Europass (en annexe 1).

### **3. EXCLUSION DES PROCÉDURES DE SÉLECTION**

Les motifs d'exclusion ne sont que ceux qui sont énumérés dans l'avis de recrutement et prévus par les règlements sur les concours publics: un manque objectif de conditions requises pour l'admission, l'absence d'une signature manuscrite sur le formulaire de demande de participation, l'envoi ou la réception de la demande après la date limite prévue.

### **4. L'EXAMEN**

Les candidats qui répondront aux exigences ci-dessus, seront soumis à une série d'épreuves théoriques et pratiques qui consistent en:

- connaissance des procédures comptables, relatives au droit civil et public, du Burkina Faso ainsi que celles italiennes;
- épreuve pratique d'informatique ;
- traduction écrite de textes de bureau de l'italien au français.

### **5. NOTES MINIMUM D'APTITUDE**

Pour être aptes, les candidats doivent obtenir une moyenne de 70/100 sur la totalité des épreuves.

### **6. ÉVALUATION DES TITRES**

Dans l'établissement du classement final des candidats retenus aptes, à la moyenne des points obtenus par chaque candidat qui résulte apte, il sera ajouté une note pour la possession des titres d'étude supérieurs à celui demandé et des expériences professionnelles précédentes (pourvu que cela soit prouvé par la documentation jointe à la demande, comme indiquée au point 2 ci-dessus) dans les limites suivantes :

- pour chaque diplôme d'étude supérieur à celui requis pour participer aux épreuves: 2/100 des points, jusqu'à un maximum de 6/100 de points;
- pour chaque année de travail effectué sans démerité avec des tâches au moins équivalentes à celles prévues dans le présent Avis (ou immédiatement inférieures à

celles prévues dans l'avis de recrutement où effectuées au Bureau de l'Agence ou dans d'autres organismes de coopération): points 1/100, jusqu'à un maximum de 3/100

- pour la connaissance de la langue italienne correspondant au niveau A2 du Passeport des Langues Europass : points 2/100.

## 7. DOCUMENTATION

Le candidat qui résulte retenu devra produire la documentation ci-dessous énumérée :

1. certificat de naissance;
2. certificat attestant la résidence au Burkina Faso pour les deux années précédant la date limite de soumission des demandes; les citoyens italiens inscrits au Registre des Italiens Résidant à l'Etranger (AIRE) pendant deux ans peuvent présenter une déclaration substitutive de certification d'inscription à l'AIRE;
3. casier judiciaire délivré par les autorités locales;
4. certificat du titre d'étude requis pour le recrutement (copie légalisée); il est rappelé que les diplômes étrangers doivent être accompagnés de la traduction officielle et de la déclaration de valeur;
5. certificat d'aptitude physique.

La certification visée aux paragraphes 1, 2, 4 et 5 doit être présentée par le candidat dans les 30 jours suivant la demande. Les autres documents sont présentés avant la signature du contrat.

Ouagadougou, le 12/11/2019

Le Directeur du Bureau Régional

AICS Ouagadougou



Domenico Bruzzone

Directeur du Bureau Régional

AICS Burkina Faso

Domenico BRUZZONE

CET AVIS A ÉTÉ AFFICHÉ AU TABLEAU D’AFFICHAGE DE CE BUREAU AICS DE OUAGADOUGOU LE JOUR 12 NOVEMBRE 2019.